



Congés payés en cfa cuisine

Par **mary972**, le **15/05/2010** à **12:44**

Bonjour, rnactuellement en première année de CAP cuisine , je me trouve face à un problème avec mon employeur. La fin de mon contrat d'apprentissage en CFA est prévue le 5 octobre 2010 , j'ai à ce jour cumulé 20 jours de congés payés. Est il nécessaire de faire une lettre de démission pour mettre fin à mon contrat ? De plus je souhaiterai savoir si je peux achever mon contrat par mes congés payés , c'est à dire poser mes 27 jours et demis au mois d'août de façon à ce que la fin de mes vacances correspondent à la date butoir de mon contrat?rnrnMerci

Par **julius**, le **15/05/2010** à **12:54**

Bonjour,rnrnLa résiliation est possible à la seule initiative de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé. L'apprenti doit avoir informé l'employeur par écrit au minimum deux mois auparavant .rnrnPour les congés payés , il s'agit comme un contrat commun de travail d'un accord a avoir entre l'employeur et vous , sinon , il devra vous les payer sous forme d'une indemnité compensatrice.